

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Présents : André BOIS, Murielle GARCIA, Maryan RIBICIC, Marion VANBERVLIET, Emmanuel CABRIT, Sylvie PAQUET, Alain SABY, Caroline MEYNET, Mireille GOUMAS, Philippe MENARD-BOCQUET

Excusés : Mireille VEYRON (pouvoir Marion VANBERVLIET)

Date de la convocation : 03/12/2020

Début de séance : 20 H 00

Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET

COMPTE RENDU

1) Rénovation de la salle des fêtes – Demande de subvention au titre du FDEC 2021

Délibération 2020-12-10/01

Le maire rappelle la proposition de rénovation de la peinture de la salle des fêtes communale entière. Ces travaux peuvent rentrer dans les critères d'attribution des subventions du FDEC. Le maire propose de déposer un dossier à ce titre.

Après discussions, le conseil approuve la demande de subvention à déposer au département.

Le conseil s'engage à inscrire les crédits au budget et demande à anticiper les travaux.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2) Centre de gestion de la Savoie – Prolongation de l'adhésion au contrat groupe « risques statutaires »

Délibération 2020-12-10/02

Le maire expose :

- que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis / CNP Assurances
- que par délibération du 10 novembre 2016 la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service,
- que cette convention a été signée le 22 novembre 2016,
- que par délibération du 15 juillet 2020, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a approuvé par avenant la prolongation du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour une année supplémentaire, en raison des circonstances imprévues qui l'ont empêché de mener à bien la procédure de consultation en vue la passation d'un nouveau contrat groupe,
- que par délibération du 17 septembre 2020, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a approuvé l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative avec les collectivités pour la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques

statutaires, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021,

- que la commune souhaite prolonger son adhésion au contrat d'assurance groupe du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

- qu'il convient dès lors de passer un avenant la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73 pour l'année 2021,

Considérant les éléments présentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu les délibérations du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie n°65-2020 du 15 juillet 2020 et n°72-2020 du 17 septembre 2020 relatives au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires,

Décide de prolonger son adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Approuve l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires avec le Centre de gestion de la Savoie, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021,

Autorise le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie et tous actes nécessaires à cet effet,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Pour	11	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

3) Demandes de subvention du Collège Béatrice de Savoie et de la Maison de Vie Locale

Délibération 2020-12-10/03

Le Collège Béatrice de Savoie

Le Collège Béatrice de Savoie (Les Echelles) demande une aide financière pour les projets pédagogiques et éducatifs, dont le montant est calculé comme suit :

Proposition de calcul de subvention : 5000€ / 389 élèves au collège = 12.85€/élève

Nombre de collégiens habitant Dullin : 1

Montant de la subvention espérée : 12.85 x 1 = 12.85€

Après délibération le conseil municipal décide d'octroyer une aide de 15 euros.

Pour :	11	Contre :	0	Abstention :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

Maison de Vie Locale

La section Nature & Environnement de l'association Maison de Vie Locale entretient les sentiers de randonnées dont certains sur la commune de Dullin.

Cet entretien, effectué par des bénévoles, nécessite néanmoins l'achat et l'entretien de matériel spécifique.

La subvention demandée est de 300€.

Après délibération le conseil municipal décide d'octroyer une aide de 300€

Pour : 7 Contre : Abstention : 3

Alain Saby ne prend pas part au vote.

4) Dossier Région : demande de subvention pour le projet d'adaptation du village de vacances.

Le maire rappelle la réflexion menée par les élus du mandat précédent pour engager un programme de travaux de rénovation, adaptation du village de gîtes de vacances.

Ce projet se décline en plusieurs phases dont la 1ère a commencé cet automne par la création du parking extérieur au village. Cette 1ère tranche est financée par le département dans le cadre du FDEC et l'Etat dans le cadre de la DETR.

Les tranches suivantes concernent la rénovation énergétique par le changement des huisseries extérieures, la création d'un local vélo, la sécurisation de la route départementale et la création d'une place de village devant la salle des fêtes. Ce dossier avait été présenté aux élus et à la région en janvier 2020. Nous devons déposer une demande officielle. Un formulaire en ligne est à remplir. Il faut l'accord du conseil municipal pour déposer une demande.

Phase 0 : Isolation générale = 180 000 € (Déjà réalisé)

Phase 1 en 2020 : Stationnement extérieur au village = 139 000 €

Phase 2 en 2020-2021 : Rénovation thermique = 123 853 € + 30 000€ (volets)

Phase 3 en 2022 : Aménagements paysagers des abords et liaisons douces = 272 000 €

Total phases 1/2/3 = 564 853 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5) Divers

- Permanences élus du samedi matin de 10h00 à 12h00
- Questionnaire CCLA / mutualisation des services

Idées pour mutualiser les services, l'entretien, faire des commandes groupées, etc.

A remplir avant fin décembre pour l'envoyer à la CCLA : envoyer les idées à Hélène.

- Courrier /FREE
- Bulletin municipal

Fin de séance : 21h45

Prochain conseil municipal : jeudi 14 janvier 2021 à 20h00

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials in black and blue ink. On the left, there is a large, stylized signature. In the center, a signature is partially obscured by another. To the right, there are several distinct signatures, including one that appears to be 'M. G...' and another that looks like 'J. G...'. There are also some blue ink marks and initials scattered across the bottom right area.

